

# Ils ont remonté deux plaques de navires naufragés

La Société d'archéologie et de mémoire maritime a découvert, au printemps, deux épaves au large de Sein (Finistère). Une fois traitées et restaurées, deux plaques en bronze gravées seront exposées.

## Pourquoi ? Comment ?

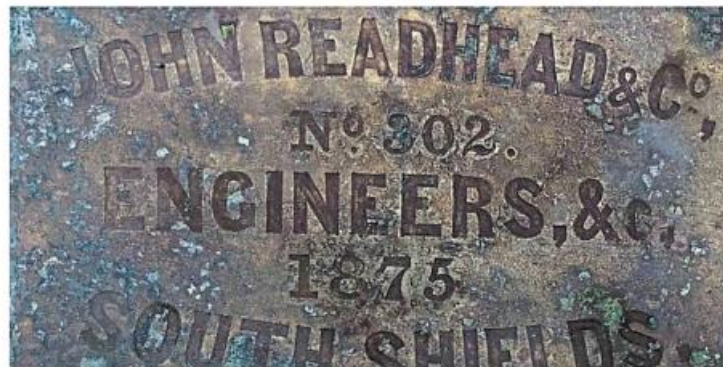
### Comment a-t-on découvert ces objets uniques ?

« Avec l'autorisation du ministère de la Culture et de son Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (Drassm), nous avons plongé, entre le 4 et le 31 mai, dans le raz de Sein. Nous savons qu'il y a énormément d'épaves dans cette zone réputée très dangereuse, nous avons profité d'une fenêtre météo, avance le Fouesnantais Philippe Bodénès, président de la Samm. Nous avons découvert une première épave sur le plateau des Chats, dans l'est de l'île de Sein, et une seconde dans le raz de Sein. Sur chacune d'entre elles, nous avons trouvé des plaques « constructeur » de moteur ou de treuil. »

### Ces navires ont-ils été identifiés ?

Sur la première plaque, il est écrit Windlass (treuil ou guindeau, en anglais). Avec une date, 1883, et le nom d'une ville, Glasgow, ainsi qu'un numéro de série, 668. « On ne peut jamais être sûr à 100 % mais le principal candidat semble être le cargo britannique *Glenlivet*. Chargé de minerai de fer, il venait de Bilbao, en Espagne, et se rendait à Whitehaven, en Angleterre. » Sur la seconde plaque, apparaît le nom d'un chantier John Readhead & Co, South Shields et la date de construction, 1875. « Il pourrait s'agir du vapeur *Frascati*. Parti de Cardiff avec un chargement de charbon, il se dirigeait vers Les Sables-d'Olonne. »

### Pourquoi ne pas les avoir remontées tout de suite ?



Les épaves, et donc les plaques, ont été découvertes au large de l'île de Sein (Finistère) par les plongeurs de la Société d'archéologie et de mémoire maritime (Samm) que préside Philippe Bodénès. | PHOTO : SAMM / OUEST-FRANCE

Les biens culturels maritimes, dont le propriétaire n'est pas susceptible d'être retrouvé, appartiennent à l'État. « Sans l'autorisation du Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines, il n'est pas permis de mettre au jour un objet prélevé sur une épave. » L'épave n'appartient pas à son découvreur (on parle d'inventeur), toute découverte doit être déclarée auprès des autorités.

### Sortir un objet métallique

### d'une épave a-t-il un coût ?

Le Drassm ne donne l'autorisation que dans des cas exceptionnels. Il est nécessaire d'avoir le budget pour traiter les objets remontés ; sans cela, ils doivent rester au fond de l'eau. À l'air libre et sans traitement, ils se détérioreraient de façon définitive. « Pour les deux plaques, notre association a réglé la somme de 500 €. Grâce à l'un de nos mécènes, la société de conserverie Chancerelle de Douarnenez qui nous a fait le don de 2 000 €, nous allons pouvoir res-

taurer également la cloche d'un des navires que nous avons laissé sur site. » Recouverts de gangue, les vestiges seront confiés au laboratoire de conservation et restauration spécialisé, Arc'Antic à Nantes, où les traitements prendront plusieurs mois. À l'issue, ces artefacts seront exposés au musée de l'Île-de-Sein en fin d'année.

Véronique MOSSER.

Pour en savoir plus, on peut consulter le site [www.archeosousmarine.net/](http://www.archeosousmarine.net/)